SILKRAF MADERA ROBLE 290 ML.
Code: 50223



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Description commercial: SILKRAF MADERA ROBLE 290 ML.
Code: 50223

1.2 Utilisations prévues: Adhésif.

1.3 Entreprise: KRAFFT, S.L. Unipersonal
Carretera de Urnieta, s/nº - Apartado 14 - 20140 - Andoain (Gipuzkoa)
Téléphone: +34 943 410400 - Fax: +34 943 410440 - msds@krafft.es

1.4 Téléphone d'appel d'urgence: +34 943 410400 (8:00-17:00 h.) (heures ouvrables)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification CE: N:R51-53

2.2 Effets néfastes:
Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Description chimique:
Pâte pigmentée en milieu aqueux.

3.2 Composants dangereux:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

< 2,5 %	Éthylèneglycol	EC 203-473-3	Indice nr. 603-027-00-1
	Xn:R22	CAS 107-21-1	ATP12
< 1 %	Dibenzoate d´oxydipropyle	EC 248-258-5	Autoclassifiée
	N:R51-53	CAS 27138-31-4	
< 1 %	Oxyde de zinc	EC 215-222-5	Indice nr. 030-013-00-7
	N:R50-53	CAS 1314-13-2	ATP29
< 0,05 %	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	EC 247-761-7	Indice nr. 613-112-00-5
	T:R23/24 | Xn:R22 | C:R34 | R43 | N:R50-53	CAS 26530-20-1	ATP29

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

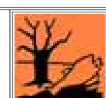
- Pré-régistre REACH: Tous les composants de cette préparation, sont inclus dans la liste des substances pré-registrées, publié par l'Agence européenne des produits chimiques' (ECHA), d'accord avec l'Article 28 du Règlement (CE) nr. 1907/2006.
  Information additionnelle: http://apps.echa.europa.eu/preregistered/pre-registered-sub.aspx
- Substances SVHC soumises à autorisation, incluses dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: !
- Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune

4. PREMIERS SECOURS



En cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Téléphone d'urgence pour premiers secours: +34 91 5620420 (Instituto Nacional de Toxicología).

4.1 Par inhalation:
S'il y a des symptômes, porter l'affecté au grand air.



4.2 Par contact avec la peau:

Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.

4.3 Par contact avec les yeux:

Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

4.4 Par ingestion:

En cas d'ingestion, requérir l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non combustible. En cas d'incendie dans l'alentour, touts les agents extincteurs sont permis.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles:

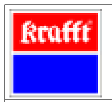
Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi comme du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 Méthodes de nettoyage:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.





7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour la manipulation:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales: Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion: Non applicable.

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques: Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement: Produit dangereux pour l'environnement. Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 Conditions de stockage:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.1.

- Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.
- Temps de stockage : 12. mois
- Températures : min: 5. ºC, max: 40. ºC

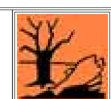
- Matières incompatibles: Conserver à l'écart de agents oxydants, matières basiques.

- Type d'emballage: Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites, d'après la Directive 96/82/CE~2003/105/CE (Seveso III):
  Limite inférieure: 200 tonnes , Limite supérieure: 500 tonnes

7.3 Utilisations particulières:

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes aux indiquées pour l'usage de ce produit.



8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 98/24/CE

8.1 Valeurs limites d'exposition :

Non disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition professionnelle, Directive 89/686/CEE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Masque: Conseillable.

- Protection des yeux et du visage:

Installer des fontaines oculaires d'émergence dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Lunettes: Conseillable.
- Écran facial: Non.

- Protection des mains et de la peau:

Installer des douches de sécurité dans les environs de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

- Gants:

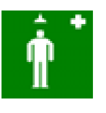
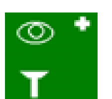
Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être d'accord avec le période d'utilisation prétendu. Il y à plusieurs facteurs (par example, la température), qu'ils font que dans la practique le période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inferieur au que est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

- Bottes: Non.
- Tablier: Non.
- Combinaison: Conseillable.

8.3 Contrôle de l'exposition relative à la protection de l'environnement:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.





SILKRAF MADERA ROBLE 290 ML.
Code: 50223



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : Pâte.
- Couleur : Chêne.
- Odeur : Caractéristique
- Point d'éclair : Ininflammable
- Poids spécifique : 1.08 g/cc à 20ºC
- Solubilité dans l'eau : Miscible
- COV (livraison) : 18.4 g/l

Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

- Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.
- Air: Non applicable.
- Pression: Non applicable.
- Chocs: Non applicable.

10.2 Matières à éviter:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, matières basiques.

10.3 Décomposition thermique:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

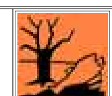
Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicoloqique de cette préparation a été faite moyennant le méthode de calcul conventionnel de la Directive 1999/45/CE.

11.1 Effets toxicologiques:

· Peut irriter les yeux et la peau.

11.2 Dosages et concentrations létals de composants individuels :

	DL50 Oral mg/kg	DL50 Cutanée mg/kg	CL50 Inhalation mg/m3.4heures
Éthylèneglycol	4700. Rat	9530. Lapin	> 20000. Rat
Oxyde de zinc	> 5000. Rat		
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	279. Rat	900. Rat 690. Lapin	270. Rat



12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicoloqique de cette préparation a été faite moyennant le méthode de calcul conventionnel de la Directive 1999/45/CE.

12.1 Écotoxicité:

de composants individuels :	CL50 mg/l.96heures	CE50 mg/l.48heures	CE50 mg/l.72heures
Éthylèneglycol	18500. Poissons	> 1000. Daphnie	2000. Algues
Oxyde de zinc	3.3 Poissons	0.087 Daphnie	1.4 Algues
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	0.16 Poissons	0.42 Daphnie	0.084 Algues

12.2 Mobilité:

Non disponible.

- Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.
- Déversement dans l'eau: Toxique pour les organismes aquatiques. Peut provoquer à long terme des effets négatifs à l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

12.3 Persistance et dégradabilité:

Non disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Non disponible.

12.5 Résultats de l'evaluation PBT:

Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs:

Non disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÈLIMINATION

13.1 Manipulation de résidus:

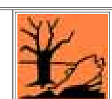
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

13.2 Élimination d'emballages souillés, Directive 94/62/CE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.

13.3 Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L´ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient dibenzoate d´oxydipropyle)

14.1 Transport par route (ADR 2009):
Transport par chemin de fer (RID 2009):

Classe: 9 Groupe d'emballage: III UN 3082

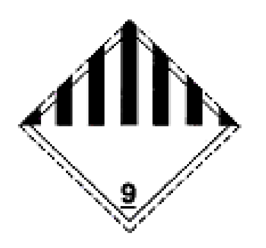
Code de classification: M6
Code de restriction en tunnels: (E)
Catégorie de transport: 3 , max. ADR 1.1.3.6. 1000 kg
Quantités limitées: LQ7 (voir exémptions totales ADR 3.4)
Document pour le transport: Fiche de route.
Consignes écrites: ADR 5.4.3.4

14.2 Transport voie maritime (IMDG 34-08):

Classe: 9 Groupe d'emballage: III UN 3082

Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-F
Guide soins médicaux d'urgence: -
Polluant marin: Oui.
Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.

14.3 Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2009):



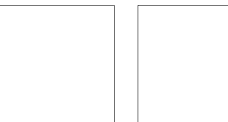
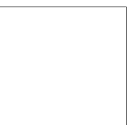
Classe: 9 Groupe d'emballage: III UN 3082

Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Etiquetage CE:

N


Le produit est étiqueté comme DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT d'accord avec la Directive 67/548/CEE~2009/2/CE et 1999/45/CE~2006/8/CE

- Phrases R:
  R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrases S:
  S2 Conserver hors de la portée des enfants.
  S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
  S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Composants dangereux: Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour le nom.

15.2 Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Non applicable.

15.3 Autres législations CE:
Non applicable

15.4 Autres législations:
Non disponible



SILKRAF MADERA ROBLE 290 ML.
Code: 50223



16. AUTRES DONNÉES

Texte integral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R23/24 Toxique par inhalation et par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Législations sur Fiches de Données de Sécurité:

Fiche de Données de Sécurité d'accord avec l'Annex II du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH).

Principales sources bibliographiques:

· European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, http://ecb.jrc.ec.europa.eu/existing-chemicals/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2009).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 34-08 (IMO, 2008).

Histoire:

Vérsion: 3	Date de révision: 13/10/2010	Date d'impression: 13/10/2010